

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **132 (2006)**

Heft 05: **Espace souterrain**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PRIME ANNUELLE DIVISIBLE

Depuis le 1er janvier 2006, la version révisée de la loi sur le contrat d'assurance (LCA) est en vigueur. Les dispositions révisées pour une assurance inventaire du ménage, auto ou responsabilité civile privée sont à l'avantage des preneurs d'assurance: ils ont désormais le droit de se faire rembourser le reste de la prime annuelle déjà payée, s'ils résilient le contrat avant l'expiration de la période d'assurance. La LCA parle de «divisibilité de la prime». Selon l'ancienne réglementation, les assurés étaient presque contraints, lors de l'achat d'une nouvelle voiture, de conclure la police chez le même assureur pour éviter de perdre la part non utilisée de la prime. Les preneurs d'assurance ont maintenant tout intérêt à demander une offre comparative. Pour une offre aux conditions réservées aux membres **sia** ou des informations complémentaires sur la révision de la LCA, appelez *Zuritel* au 0848 848 021 ou sur <www.sia.ch/assurances>.

(kf)

SONDAGE COEFFICIENTS Z

Le centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) procédera en avril 2006 à un nouveau sondage par Internet concernant le volume d'heures nécessaires. Les résultats 2004 seront complétés par les données de 2006. Ces données supplémentaires permettront de mieux déterminer la relation entre les coûts de l'ouvrage et le volume d'heures nécessaires, les coefficients Z pouvant ainsi être réexaminés et adaptés le cas échéant. Les données de 2004 peuvent être consultées et ne doivent pas être réenregistrées.

Les membres bureaux sont appelés à participer au sondage. Ils recevront les mots de passe permettant la saisie des données sur <www.stundenaufwand.ch> dans une



KALDEWEI

Le No.1 européen en baignoires

**QUICONQUE PLANIFIE A
BESOIN DE DONNÉES
BIEN DÉFINIES: UNE
MARQUE DE QUALITÉ ET
UN DESIGN IMPOSSIBLE
A CONFONDRE AVEC
UN AUTRE.**

Quand on planifie et conçoit une salle de bains de luxe, on a non seulement besoin d'une conception créative de l'espace mais aussi de la gamme de produits correspondante. C'est pourquoi Kaldewei vous propose des baignoires, des systèmes balnéo et des receveurs de douche de formes, couleurs et dimensions très diverses. Projetés et conçus par des bureaux de design de renommée internationale. Kaldewei-Email®, unique au monde, est non seulement résistant aux rayures mais également si stable et si solide que nous le garantissons 30 ans. Et grâce à l'effet perlant autonettoyant, la baignoire de qualité reste pratiquement aussi belle qu'au premier jour. Plus d'infos au 062 205 21 00 ou sur www.kaldewei.com

lettre à fin mars . Chaque participant recevra gratuitement les résultats détaillés de l'enquête avec les précieuses valeurs de comparaison.

(am)

**ANNEXE À LA NORME
« BÉTON » SN EN 206-1**

La norme SN EN 206-1 « Béton - Partie 1 : Spécification, performances, production et conformité » inclut des annexes normatives et informatives (les premières à caractère obligatoire). En Suisse, seuls des ciments bien définis sont autorisés pour le béton. Leur liste figure dans le tableau NA.3 de l'annexe nationale NA à la norme SN EN 206-1, précisant les exigences pour la composition et les caractéristiques des bétons de granulométrie inférieure à 32 mm.

Cette norme a été complétée par une annexe nationale NB réglant l'emploi de ciments à béton partiellement ou pas répertoriés dans le tableau NA.3. Elle précise les adjuvants pour béton autorisés selon SN EN 206-1, pas couverts par le chiffre 5.2.5 de ladite norme. L'annexe NB facilite la tâche des instances de contrôle et de certification du béton. Elle doit permettre d'appliquer partout les mêmes critères pour l'évaluation de la conformité des bétons produits en Suisse. Selon l'annexe NB, les sortes de ciment nouvellement homologuées doivent être intégrées au tableau NA.3. La mise à jour de celui-ci et l'annexe NB sont disponibles sur <www.sia.ch/206-1>.

Commission SIA 262

LE PROJET « EXPLOITATION DURABLE DES FORÊTS »

L'économie forestière suisse traverse une période de transformation. De nouvelles structures apparaissent, de même que des formes inédites de collaboration entre services forestiers, propriétaires de forêts et entrepreneurs forestiers, mais également entre d'autres protagonistes impliqués dans l'exploitation des forêts. Dans ce contexte, il est important de partager une compréhension commune des concepts d'une exploitation forestière durable, afin de préserver le haut niveau actuel de qualité de l'économie forestière suisse.

Mais cette compréhension commune n'est pas acquise à tous les niveaux. De



Lista Motion c'est bien plus qu'une simple table. C'est tout un système, à la fois fonctionnel, flexible et polyvalent. Grâce à ses multiples options, Lista Motion